LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20261109-B_2026_44-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi trois novembre à dix-sept heures trente, les membres du Bureau communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président adressée par courriel en date du vingt-huit octobre deux mil vingt-six.

Membres présents à l'ouverture de la séance :

Xavier HAMON, Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Olivier ALLAIN, Julien KEROMEST, François HINDRÉ, Éric LE BOUDEC, Marc GUILLAUME, Alain LEGLATIN, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Martine VALLÉE, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Gérard DABOUDET, Cyril CONAN, Marcel PICHOT, Jean-Luc BLANCHARD, Odile LE STRAT, Isabelle GORE CHAPEL, Hervé MORIN, Virginie LEMOINE, Philippe JOSSÉ, Aurélie HERVÉ, Dominique LE LUDUEC, Laurent NEVO, Paul ETTOUATI, Damien DEFFONTAINES, Patrice ALLENO, Maryline JAOUEN, Gilles HELLARD, Anne-Laure DUÉDAL, Evelyne GASPAILLARD, Gérard MATHÉCADE.

Membres excusés ou absents :

Bruno LE BESCAUT (pouvoir à Gérard MATHÉCADE), Philippe PRESSE (pouvoir à Odile LE STRAT), Sébastien QUINIO (pouvoir à Marc GUILLAUME), Georges LE FRANC (pouvoir à Xavier HAMON), Fabrice TREHOREL, Laurent BERTHO, Aurélie MADIGAND, Nicolas TOUDIC, Mickaël LEVEAU.

Secrétaire de séance : Isabelle GORE CHAPEL.

B_2026_44 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 OCTOBRE 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-15 ;

VU le projet de procès-verbal annexé ;

Le procès-verbal de la séance du bureau communautaire, tenue le 6 octobre 2026, a été établi par la secrétaire de séance, Madame Évelyne GASPAILLARD.

Il est proposé aux membres du Bureau communautaire d'approuver le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2026 ou, le cas échéant, d'y apporter des modifications.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré :

DÉCIDE

1. D'adopter le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2026.

Exercice :	42	Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Présents :	33	Pour expédition certifiée conforme
Pouvoir(s) :	04	
Pour :	37	Loudéac, le 6 octobre 2026
Contre :	00	Le Président — Le secrétaire de séance
Abstention :	00	Xavier HAMON — Isabelle GORE CHAPEL

Signature numérique de Xavier HAMON
Date : 2026.11.06 15:14:41 +01'00'

Signature numérique de Isabelle GORE
Date : 2026.11.06 15:15:35 +01'00'

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20261109-B_2026_44-DE

